Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 33 (1962)

Heft: 12

Artikel: Un nouvel ennemi des fourmis de bois : l'éleveur d'oiseaux

Autor: J.-Cl.D.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824730

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un nouvel ennemi des fourmis des bois : l'éleveur d'oiseaux

Les fourmis, on le sait, détruisent un grand nombre de chenilles, de larves et d'insectes nuisibles de toutes sortes. En revanche, elles se défendent mal contre certains acariens et staphylins qui vivent en parasites dans leur fourmilière. Elles n'évitent pas toujours le piège de la larve du fourmi-lion ou la langue sucrée du fourmilier. Certains oiseaux enfin cherchent à les dévorer alors que le faisan se régale de leurs œufs et des larves.

Mais un nouvel ennemi s'est dressé dans le vallon de Saint-Imier. Il s'agit, précisons-le, de l'éleveur de petits oiseaux.

Dans le district de Courtelary, on a remarqué que de nombreuses fourmilières avaient été détruites.

Même si, dans les combats avec d'autres fourmis ou avec des ennemis, les sentinelles chargées de donner l'alarme en cas de danger se battent avec un courage étonnant, que peuvent-elles faire face à l'homme muni d'un gourdin qui vient le planter dans leur domaine pour y semer la panique ?

Contrairement à la fourmi rouge que l'on rencontre dans les pâturages, la fourmi des forêts, beaucoup plus grosse, ne pique pas. C'est pourquoi, sans doute, certains rhumatisants n'hésitent pas à plonger leurs membres douloureux dans une fourmilière en espérant que l'acide formique sécrété par les glandes anales de ces hyménoptères leur sera salutaire. Ils ne souffriront pas de piqûres.

Des vandales sévissent-ils dans le vallon de Saint-Imier ? Une enquête a permis d'établir que l'on se trouvait en présence d'éleveurs de petits oiseaux qui recherchaient les œufs et les larves pour nourrir leurs protégés.

Certes, il faut louer les amis des oiseaux. Le travail de patience et d'amour dont ils ont fourni une si belle démonstration à Neuchâtel lors du dernier championnat romand d'ornithologie les honore. Mais on ne suit plus ceux d'entre eux qui, pour satisfaire l'appétit des animaux qu'ils élèvent, vont détruire des fourmilières.

Nous avons pris des renseignements. Ils n'encourent, en fait, aucune punition. Dans le canton de Berne, on n'est pas armé pour les en empêcher. Les fourmis des forêts ne sont pas protégées.

En pourtant on est conscient du rôle utile qu'elles jouent. C'est bien pourquoi, d'ailleurs, on recommande instamment aux bûcherons, lorsqu'ils abattent des arbres, d'éviter qu'ils ne tombent sur des fourmilières. On précise, toutefois, à Berne, que quelque chose se prépare. Cela signifie-t-il que les fourmis seront bientôt protégées ? L'alerte donnée dans le district de Courtelary accélérera peut-être le mouvement. D'ores et déjà, en tout cas, on en appelle au bon sens des éleveurs de petits oiseaux. Qu'ils renoncent à cette pratique. A la veille de l'hiver, par exemple, l'époque où elles sont presque engourdies, la destruction de leur fourmilière vaudrait aux fourmis une mort certaine.

Espérons que cet appel sera entendu. Sans doute, les ornithologues éclairés ne tarderont-ils pas à prendre d'eux-mêmes les mesures qui s'imposent en alertant leurs collègues inconscients.

J.-Cl. D.